

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REFUS DES PRESTATIONS AUX PÊCHEURS EN EAU DOUCE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, puisque le ministre des Pêches et des Océans est absent, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. En trois ans, j'ai protesté plusieurs fois auprès du ministre des Finances, l'ancien et le nouveau, et auprès du ministre des Pêches et des Océans, l'ancien et le nouveau, contre le fait que les pêcheurs en eau douce doivent verser des primes à la caisse d'assurance-chômage alors que, d'après la loi, ils ne peuvent pas recevoir de prestations parce que leur campagne de pêche ne coïncide pas avec la campagne de pêche sur la côte, ce qui est injuste. Quand le vice-premier ministre incitera-t-il le gouvernement à intervenir pour supprimer cette injustice?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je voudrais répondre à la question du député. Il sait sans doute qu'il y a trois ou quatre semaines, la Cour suprême a rendu une décision sur l'affaire Vicky Silk; cette décision supprime tous les règlements spéciaux relatifs aux prestations destinées aux pêcheurs en eau douce et crée une vive confusion à propos des zones de pêche et de l'octroi des prestations. Nous avons l'intention d'apporter des modifications à la loi sur l'assurance-chômage pour écarter les doutes et régler le problème dont parle le député.

J'espère bien que les députés d'en face veilleront à ce que le projet de loi visant à apporter ce changement et d'autres modifications à la loi sur l'assurance-chômage sera adopté à la hâte par la Chambre pour que certaines personnes comme ces pêcheurs ne soient pas victimes de telles décisions.

ON DEMANDE D'APPORTER UNE MODIFICATION À LA LOI AFIN D'AIDER LES PÊCHEURS

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourrait-il envisager d'apporter uniquement cette modification en un jour et de ne pas essayer de la rattacher à toute une série de conditions, pour pouvoir réparer immédiatement cette injustice?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, j'aurais tendance à croire qu'il importe qu'un certain nombre d'autres problèmes relatifs à la loi sur l'assurance-chômage soient réglés en même temps. Je pense aux conditions d'entrée qui sont rattachées à une clause d'abrogation venant à échéance le 4 juin de cette année. Je suis certain que le député et son parti ne voudraient pas que les conditions d'entrée pour l'application de la loi sur l'assurance-chômage changent en même temps. Beaucoup de députés de son parti ont vivement recommandé certains changements, notamment à propos des prestations de maternité. Si nous arrivions à obtenir l'accord et la coopération des deux partis, nous pourrions accéder à ses désirs et faire adopter le projet de loi modificatif en un jour. Je suis certain que bien des Canadiens lui en seraient reconnaissants.

Questions orales

L'ADMINISTRATION

LA PEINE PRÉVUE POUR LE VIOL DU SERMENT D'OFFICE PAR UN MEMBRE DU CONSEIL PRIVÉ

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Voudrait-il dire à la Chambre de quelle peine serait passible un membre du Conseil privé qui violerait son serment d'office?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, madame le Président.

M. Hawkes: Comme il s'agit en l'occurrence pour notre société de l'un des serments d'office les plus graves, madame le Président, je trouve curieux que le vice-premier ministre refuse de nous révéler la nature de cette peine.

LE RESPECT DU SERMENT D'OFFICE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire à quelle méthode on recourrait pour déterminer si un membre du Conseil privé a bel et bien violé son serment d'office?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député demande une opinion juridique. L'usage de la Chambre veut qu'il soit interdit de le faire au cours de la période des questions.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

L'ANNONCE RELATIVE AU PROJET HARBOURFRONT DE TORONTO—ON DEMANDE D'AMÉNAGER LE TERRAIN DE L'EXPOSITION NATIONALE CANADIENNE

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Je constate que quatre ministres torontois sont absents aujourd'hui. Manifestement, ils annonceront que le gouvernement va engloutir plus d'argent dans le projet Harbourfront.

Le gouvernement sait-il qu'il s'agit là d'une zone de divertissements et qu'il faut élargir et améliorer le terrain de l'Exposition nationale canadienne afin d'y aménager de meilleures installations commerciales? Ne serait-il pas mieux avisé de dépenser cet argent pour le terrain de l'Exposition nationale canadienne, qui est une zone commerciale permanente?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai pu visiter l'emplacement où l'on a entrepris ces travaux et j'ai été favorablement impressionné par ce qui a été fait et par les potentialités de cette zone.

Comme les députés le savent, l'aménagement des zones riveraines dans plusieurs de nos grandes villes est directement lié à la qualité de vie des citoyens. En fait, les chiffres indiquent clairement que les Torontois se déplacent en masse pour visiter cet emplacement et utiliser ses installations. Plus nous l'améliorerons—sauf erreur, c'est bien ce qu'on a annoncé aujourd'hui—plus les gens l'utiliseront. D'ailleurs, je profite de cette occasion pour inviter les députés à visiter cet emplacement afin de constater toutes les possibilités qu'il offre.